

Image not found or type unknown



CDI avec carte de résident

Par **tucha**, le **18/05/2012** à **19:11**

Bonjour,

J'habite en France depuis 10 ans et j'ai une carte de résidente jusqu'à 2017. Actuellement j'ai travaillé en intérim mais la société ma proposé un CDI.

La RH de la société ne connais pas les démarches à faire, sont-il compliqués les démarches ou je peux signer un CDI sans demander l'autorisation.

merci pour les commentaires

Par **P.M.**, le **18/05/2012** à **22:32**

Bonjour,

Il est étonnant que vous ayez travaillé en intérim si votre carte de résident ne vous autorise pas à travailler ou alors vous étiez en situation d'irrégularité...

Je vous conseillerais de vous rapprocher éventuellement d'une association d'aide aux étrangers...